

CADRE DE CLASSEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES

(Arrêté du 31 décembre 1926 portant règlement des Archives communales)

Le cadre de classement des archives anciennes des communes avait été établi par une instruction du 25 août 1857 ; celui des archives modernes, par l'instruction du 16 juin 1842, modifiée le 20 novembre 1879. L'arrêté du 31 décembre 1926 édicte un règlement des Archives communales, assorti d'un cadre de classement qui est resté depuis sans changement.

Ce système de classement est réglementaire pour les documents allant jusqu'en 1982. Au delà, l'instruction de la direction des Archives de France AD 83-1 du 8 mars 1983 préconise le recours au classement en continu (système W).

Archives anciennes (antérieures à 1790)

Série AA - Actes constitutifs et politiques de la commune, correspondance générale

Série BB - Administration communale

Série CC - Finances, impôts et comptabilité

Série DD - Biens communaux, eaux et forêts, travaux publics, voirie

Série EE - Affaires militaires

Série FF - Justice, procédures, police

Série GG - Cultes, instruction publique, assistance publique

Série HH - Agriculture, industrie, commerce

Série II - Documents divers

Archives modernes (postérieures à 1790)

Série A - Lois et actes du pouvoir central

Série B - Actes de l'administration départementale

Série C - Bibliothèque administrative de la mairie

Série D - Administration générale

- 1 D - Conseil municipal (délibérations)
- 2 D - Actes de l'administration municipale
- 3 D - Administration générale de la commune
- 4 D - Contentieux et assurances

Série E - Etat civil

Série F - Population, économie sociale, statistiques

- 1 F - Population
- 2 F - Commerce et industrie
- 3 F - Agriculture
- 4 F - Subsistances, ravitaillement
- 5 F - Statistique générale
- 6 F - Mesures d'exception
- 7 F - Travail

Série G - Contributions, cadastre, administrations financières

- 1 G - Contributions directes (cadastre)
- 2 G - Impôts extraordinaires
- 3 G - Rapports avec les diverses administrations financières

Série H - Affaires militaires

- 1 H - Recrutement
- 2 H - Administration militaire
- 3 H - Garde nationale et sapeurs pompiers
- 4 H - Mesures d'exception et faits de guerre

Série I - Police, hygiène publique, justice

- 1 I - Police locale
- 2 I - Police générale
- 3 I - Justice
- 4 I - Répression
- 5 I - Hygiène publique et salubrité

Série K - Elections et personnel

- 1 K - Elections
- 2 K - Personnel municipal
- 3 K - Protocole et distinctions honorifiques

Série L - Finances de la commune

- 1 L - Comptabilité
- 2 L - Revenus et charges de la commune

Série M - Edifices communaux, monuments et établissements publics

- 1 M - Edifices publics
- 2 M - Edifices du culte et cimetière
- 3 M - Edifices à usage de services d'assistance de la prévoyance
- 4 M - Edifices à usage d'établissements d'enseignement, de sciences et d'art
- 5 M - Edifices divers

Série N - Biens communaux, terres, bois, eaux

- 1 N - Biens communaux
- 2 N - Bois
- 3 N - Eaux
- 4 N - Propriétés et droits divers
- 5 N - Biens nationaux

Série O - Travaux publics, voirie, moyens de transport, navigation et régime des eaux

- 1 O - Travaux publics et voirie en général
- 2 O - Moyens de transport et travaux publics
- 3 O - Navigation et régime des eaux

Série P - Cultes

- 1 P - Culte catholique
- 2 P - Culte protestant
- 3 P - Culte israélite
- 4 P - Cultes divers
- 5 P - Période révolutionnaire
- 6 P - Police des cultes

Série Q - Assistance et prévoyance

- 1 Q - Bureaux de bienfaisance, secours d'urgence
- 2 Q - Œuvres charitables
- 3 Q - Etablissements hospitaliers, hospitalisation
- 4 Q - Institutions diverses
- 5 Q - Application des lois d'assistance et de prévoyance

Série R - Instruction publique, sciences, lettres et arts

- 1 R - Instruction publique
- 2 R - Sciences, lettres et arts
- 3 R - Sports et tourisme

Série S - Autres fonds publics annexes au fonds de la commune (hôpital, école, etc.)

Série T - Urbanisme

Archives contemporaines (postérieures à 1982)
--

Série W - Archives contemporaines

Les documents d'archives sont classés en fonction de leur provenance, c'est-à-dire des services municipaux ou des établissements publics locaux ayant produits ces archives.

Vous trouverez ci-dessous les séries spécifiques aux Archives communales de Versailles :

Archives privées

Série Z - Fonds privés

Les Archives accueillent des documents entrés par " voie extraordinaire " (don, legs, dépôt ou achat) qui viennent enrichir, en les complétant, les ressources du service.

La série Z, mise en œuvre en 1995 au sein du cadre de classement des Archives communales, rassemble ces fonds d'origine privée (archives personnelles et familiales, d'entreprises ou d'associations).

Archives figurés, sonores, audiovisuels et objets

Série Fi - Fonds figurés

- 1 Fi - Cartes postales
- 2 Fi - Plans d'alignement et d'assainissement
- 3 Fi - Estampes et dessins
- 4 Fi - Cartes postales (collection Boissière)
- 5 Fi - Collections photographiques
- 6 Fi - Affiches de cinéma
- 7 Fi - Cartes, plans et dessins d'architecture
- 8 Fi - Affiches illustrées
- 9 Fi - Fonds Claude RENAUD (photographies)
- 10 Fi - Photothèque BARANGER
- 11 Fi - Extraits de journaux illustrés
- 12 Fi - Fonds Ryota OÏSHI
- 13 Fi - Commande photographique André LEJARRE
- 14 Fi - Commande photographique Sophie CARLIER
- 15 Fi - Commande photographique Nicolas QUINETTE
- 16 Fi - commande photographique Sophie BRÄNDSTRÖM

Série Av - Fonds sonores et audiovisuels

Série Obj - Objets

Reproduction d'archives

Série Mi - Microfilms